

CHARTRE HSE

DES SOCIETES AFFILIEES A RUBIS ENERGIE

Chaque société affiliée à RUBIS ENERGIE doit se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, aux objectifs HSE fondamentaux listés ci-après et détaillés dans la base documentaire Opérations & HSE de RUBIS ENERGIE disponible en ligne sur la plateforme collaborative Rubis Team :

- Les valeurs du Groupe, rappelées dans le Code Ethique Rubis, sont connues et appliquées par l'ensemble du personnel.
- Les organigrammes et descriptifs de fonction sont établis puis maintenus à jour et des objectifs personnels sont fixés annuellement.
- Les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs sont régulièrement évalués et les mesures préventives et correctives mises en œuvre en conséquence. Des actions telles que :
 - La rédaction d'une politique HSE, définissant notamment des objectifs,
 - La définition de procédures et de consignes sécurité (intervention des prestataires extérieurs inclus),
 - L'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation qualité, hygiène, sécurité, environnement et opérations,
 - L'évaluation des dangers liés aux produits manutentionnés,
 - La mise en œuvre de plans de maintenance préventive,
 - Etc...sont régulièrement menées pour garantir la sécurité des biens et des personnes et renforcer la sensibilité du personnel à celle-ci.
- Les incidents/accidents sont enregistrés, analysés et déclarés à la Direction Technique HSE du Groupe pour lui permettre de diffuser à l'ensemble des affiliées une analyse de retour d'expérience des événements remarquables afin d'en éviter leur renouvellement.
- Des plans d'intervention en cas d'urgence, associés à des procédures d'astreinte et de management de gestion de crise, sont mis en place ; des formations de communication de crise sont dispensées aux collaborateurs susceptibles d'intervenir en pareils cas. Les responsabilités de l'encadrement sont définies et les délégations de pouvoirs établies en conséquence.
- Les paramètres sécurité des activités transport (route, fer, pipe ou mer) sont régulièrement analysés dans le cadre d'une amélioration continue. Les navires en charge du transport maritime répondent à des standards prédéfinis en matière de vetting.
- Les meilleures pratiques professionnelles sont mises en œuvre afin de garantir au mieux la sécurité (*Faites-le en toute sécurité, ou pas du tout*) et le respect de l'environnement (protection des eaux, sols et atmosphère, limitation des rejets (tels que CO2, COV, Soufre, ...) et des consommations d'énergie et d'eau).
- Un système documentaire est établi, en ligne avec la base documentaire Opérations & HSE Rubis Energie, si possible selon un référentiel Qualité, afin de garantir par sa mise en œuvre la fiabilité et la sûreté des opérations.
- Les procédures aviation répondent à minima aux standards JIG.

Plus particulièrement au niveau des activités de distribution :

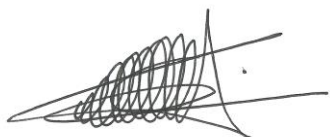
- Les opérations, notamment en ce qui concerne la sécurité, sont définies au travers de procédures et consignes formalisées et, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une certification Qualité ; elles sont régulièrement auditées, et la mise en œuvre des recommandations proposées est définie et suivie au travers de plans d'actions. Des instructions Opérations/Sécurité sont mises à disposition des clients, notamment un manuel HSE pour les gérants de stations-service.
- Les équipements (notamment bouteilles, appareils distributeurs et réservoirs de GPL/carburants/bitumes) mis à la disposition des clients sont régulièrement contrôlés et entretenus selon des cahiers des charges descriptifs à jour et, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une certification Qualité.

- Les équipements de stations-service de distribution de carburant susceptibles de générer des pollutions dans le sol (réservoirs et tuyauteries) sont régulièrement entretenus, périodiquement contrôlés (au moins tous les 5 ans au niveau de leur étanchéité pour les équipements "simple enveloppe") et progressivement remplacés par des équipements à technologie "double enveloppe" ; les stocks de carburant sont gérés de façon très rigoureuse afin de pouvoir détecter immédiatement toute perte éventuelle. Les eaux pluviales des aires de livraison/distribution sont traitées avant rejet dans l'environnement et des contrôles de la qualité de ces rejets régulièrement réalisés.

Plus particulièrement au niveau des établissements industriels :

- Les activités d'exploitation de dépôts, notamment en ce qui concerne la sécurité, sont définies au travers de procédures et consignes formalisées et, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une certification Qualité. Les responsabilités de chef d'établissement sont clairement identifiées.
- La sécurité des opérations ainsi que le bon fonctionnement des équipements importants pour la sécurité sont régulièrement audités et la mise en œuvre des recommandations proposées est définie et suivie au travers de plans d'actions.
- Les eaux industrielles, sanitaires et pluviales des aires de stockage et de chargement/déchargement sont traitées avant rejet dans l'environnement et des contrôles de la qualité de ces rejets régulièrement réalisés.
- Les quantités de substances dangereuses présentes dans les dépôts sont maîtrisées et réconciliées quotidiennement afin de rester en deçà des seuils autorisés et de détecter immédiatement toute perte due à des fuites ou fraudes.
- Des inspections de sûreté sont régulièrement effectuées pour lutter au mieux face au risque de malveillance.
- Les autorisations d'exploiter et les contrats importants relatifs à l'utilisation de terrains ou équipements-clés (pipe-lines, jetées maritimes, postes de chargement, ...) appartenant à des tiers sont gérés de façon préventive.
- Les installations sont exploitées suivant des procédures détaillées et sont aménagées pour éviter tout épandage massif de produits dans l'environnement (telles que l'étanchéité des cuvettes de rétention des bacs de stockage, la détection de niveau haut des bacs, l'inspection régulière des canalisations et capacités de stockage) et une gestion des stocks rigoureuse, ...
- Les rejets de COV, CO₂, Soufre, ... dans l'atmosphère sont réduits autant que possible ; les dépôts carburants sont progressivement équipés de moyens de chargement en source et les bacs essence d'écrans flottants.
- L'évaluation des risques technologiques est réalisée dans des études spécifiques permettant de définir les investissements nécessaires pour réduire ces risques au maximum tout en restant économiquement acceptables.
- Les risques naturels tels que séismes, inondations, cyclones, foudre sont pris en compte dans la conception et l'exploitation des installations qui le nécessitent.
- Les plans de secours sont régulièrement mis à jour et les exercices correspondants réalisés pour évaluer la performance du personnel et la fiabilité des équipements sécurité (défense incendie notamment) ; les responsabilités de l'encadrement et leurs délégations de pouvoirs ainsi que les procédures d'astreinte et de management de gestion de crise sont régulièrement mises à jour.
- En cas de défaillance du système d'information, l'exploitation des dépôts doit pouvoir être effectuée en mode dégradé au travers d'un système de secours, voire manuellement.
- Les règles de gestion sont établies pour éviter tous litiges ou fraudes majeurs.

La Direction Technique & HSE de RUBIS ENERGIE



Sébastien GUELLAUT



Frédéric DUBOST